(10

A LA MÉMOIRE

DE

STANISLAS LIMOUSIN



1831-1887

PARIS

IMPRIMERIE Ve RENOU ET MAULDE

Rue de Rivoli, 144.

STANISLAS LIMOUSIN

1831 — 1887

La pharmacie parisienne vient de perdre un de ses représentants les plus distingués et les plus sympathiques.

Notre collaborateur, Stanislas Limousin, a succombé le 7 avril, à l'âge de cinquante-cinq ans, à une cruelle maladie dont il n'avait ressenti les premières atteintes que dans le courant de l'été dernier. Dès qu'il fut frappé, ses amis comprirent tout de suite qu'il n'y avait à concevoir aucun espoir de guérison : lui-même ne se faisait malheureusement aucune illusion sur le pronostic de l'affection qui le retenait sur son lit de douleur et, dans les derniers jours de sa vie, il a maintes fois appelé la mort, qui semblait vouloir éprouver son courage et sa résignation.

Limousin était originaire du Berry, et que de fois ne l'avons-nous pas entendu se flatter d'être Berrichon ! En quittant son pays, il entra dans la pharmacie de Gobley, où il puisa les bons principes qu'il a constamment pratiqués dans le cours de sa carrière professionnelle.

Son stage terminé, il subit avec succès le concours de l'internat en pharmacie. Pendant son séjour dans les hôpitaux, il commença à donner la mesure de ses qualités d'inventeur et de chercheur. Etant interne du docteur Demarquay, il devint le collaborateur actif de son chef, qui désirait introduire l'oxygène dans la thérapeutique. Depuis longtemps, ce gaz était employé, mais il n'existait pas de procédé facile et expéditif permettant de le préparer, de le recueillir et de l'administrer. Limousin eut bientôt surmonté les obstacles et construit les divers appareils que tous les pharmaciens connaissent.

Plus tard, grâce aux ressources inépuisables de son esprit inventif, il trouva le moyen de doter les médecins et les malades d'un nouveau mode d'administration des poudres médicamenteuses; nous voulons parler des cachets, qui ont incontestablement été, dans la pharmacie, une innovation des plus heureuses. Mais il ne faut pas croire qu'il soit arrivé, du premier coup, à cet état de perfection que nous connaissons aujourd'hui. Nous qui avons reçu ses confidences, nous savons combien de déboires il a éprouvés dans le début, et à combien de tâtonnements il a dû se livrer. D'ailleurs, ces tâtonnements lui étaient plus faciles qu'à bien d'autres, à cause de l'habileté de main dont il était doué ; il était très bon dessinateur et, quand c'était nécessaire, il se faisait mécanicien.

Limousin ne s'est jamais adonné aux sciences spéculatives; ce qui convenait mieux à son caractère ingénieux, c'était l'étude des médicaments nouveaux; il a publié un certain nombre de travaux sur la *Cascara sagrada*, sur l'acétophénone, sur le pichi du Chili; pour ces médicaments, il s'appliquait à rechercher quel était le meilleur mode d'administration. Toujours à la recherche des perfectionnements, il a appliqué aux solutions pour injections sous-cutanées la méthode de stérilisation inventée par Pasteur, et c'est ainsi qu'il créa les *ampoules hypodermiques*.

Limousin possédait des qualités que ses confrères et les médecins savaient apprécier; en outre de l'esprit pratique dont il était doué, il avait un jugement sûr; grâce à l'affabilité de son caractère, il s'est attiré l'estime, les sympathies et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu, et, dans les diverses Sociétés dont il faisait partie, ses collègues l'ont appelé aux fonctions présidentielles; c'est ainsi qu'il fut président de la Société de pharmacie, de la Société des pharmaciens de la Seine, de la Société de thérapeutique et de la Société de médecine pratique.

En 1878, lors de l'Exposition universelle, il fut membre du Jury des récompenses; il fut obligé, dans l'exercice de ses fonctions, de déployer une certaine énergie, et il fut récompensé de ses efforts et de son travail par la distinction de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur; tout récemment, il avait été nommé membre du Jury d'admission pour l'Exposition universelle de 1889.

Lorsque nous fondâmes les *Archives de pharmacie*, il fut l'un des premiers à nous prodiguer ses conseils et ses encouragements, et nous saisissons l'occasion de lui témoigner, pour la dernière fois, notre sincère reconnaissance pour la collaboration qu'il nous a gracieusement offerte.

Un nombreux cortège d'amis a suivi jusqu'à sa dernière demeure sa dépouille mortelle; plusieurs orateurs ont pris successivement la parole pour rendre hommage à cet homme de bien qui venait d'être enlevé prématurément à l'affection de sa femme, de ses enfants et de ses confrères. M. Desnoix lui a adressé les derniers adieux au nom de la Société de pharmacie; M. le docteur Constantin Paul a parlé au nom de la Société de thérapeutique; M. Champigny, au nom de la Société de médecine pratique; M. André-Pontier, au nom de la Société des pharmaciens de la Seine, et M. Capgrand, au nom de la Chambre syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les différents discours qui ont été prononcés sur la tombe de ce cher confrère, qui laisse une famille éplorée à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

C. Crinon.

(*Archives de pharmacie*, mai 1887).

DISCOURS PRONONCÉS AUX OBSÈQUES

Discours de M. Desnoix

Messieurs,

La Société de Pharmacie de Paris qui, depuis deux mois a perdu deux de ses membres, vient d'être encore cruellement frappée.

Stanislas Limousin suit de près dans la tombe Mialhe et Decaye.

C'est au nom de cette Société, que j'ai l'honneur de présider cette année, que je viens rendre les derniers devoirs à notre regretté collègue, qu'une longue et douloureuse maladie vient d'enlever à sa famille et à ses amis.

Je laisse à une autre voix plus autorisée et plus intime que la mienne le soin de rendre hommage à ses qualités d'homme, de père de famille et d'ami. Je veux, en quelques mots, retracer les travaux scientifiques de Limousin.

Né à Ardentes, petite ville du département de l'Indre, Limousin fit ses études au collège de Châteauroux ; ses études achevées, il vint à Paris et entra comme élève chez Gobley, pharmacien, rue du Bac. C'est sous la direction de ce maître éminent qu'il acquit les premières notions de l'art pharmaceutique.

Un peu plus tard, en 1855, il concourut pour l'Internat des Hôpitaux et fût nommé ; il passa ses années d'internat soit à la Pitié, soit à la Maison municipale de Santé.

A la Maison de Santé, il fut attaché au service de Demarquay, un maître aussi, celui-là, qui, reconnaissant dans son interne pharmacien l'amour du travail et le grand désir de s'instruire, aidés par une intelligence d'élite, se prit d'amitié pour lui et le dirigea dans les recherches qu'il entreprit dès cette époque sur la préparation rationnelle de l'oxygène pur, destiné à l'art de guérir.

Ses années d'internat terminées, il acquit la pharmacie qu'il a dirigée jusque dans ces derniers temps.

Cette pharmacie, sous son habile direction, ne tarda pas à prendre une importance de premier ordre. C'est là que, tout en dirigeant son officine, il continua les travaux commencés à la Maison de Santé et qu'il fit connaître et vulgariser son procédé de préparation de l'oxygène destiné à l'usage thérapeutique.

L'emploi médical de l'oxygène date pour ainsi dire de la découverte de ce gaz, mais ce n'est que grâce aux travaux de Demarquay, de Claude Bernard, de Paul Bert, de Limousin et de plusieurs autres, qu'il est entré dans la pratique courante. Limousin a donc, en indiquant un procédé commode et peu coûteux de préparation de ce gaz, permis à la thérapeutique d'utiliser les propriétés remarquables dont il est doué.

Limousin, après avoir indiqué le mode de préparation de l'oxygène, a voulu se rendre compte de l'effet chimique que produisent les inhalations de ce gaz sur l'économie, comparées aux inhalations de l'air atmosphérique ordinaire. Il a ainsi constaté que, si la respiration ordinaire produit pour un volume de vingt litres d'air une quantité d'acide carbonique

égale à 1, l'absorption du même volume d'oxygène pur produit 2, c'est-à-dire le double d'acide carbonique.

Peu de temps après, Limousin, dont l'esprit ingénieux ne se reposait jamais, voulut généraliser les procédés employés déjà pour dissimuler aux malades le mauvais goût et la mauvaise odeur de certains médicaments ; il appliqua aux médicaments solides et pulvérulents les moyens que Mothes, Viel et Clertan avaient appliqués aux médicaments liquides. Les cachets médicamenteux étaient nés et prenaient de suite une place importante dans l'arsenal thérapeutique.

L'idée venue paraissait toute simple à mettre en pratique, mais que de difficultés il lui fallut vaincre pour arriver à la perfection atteinte aujourd'hui! Je ne saurais mieux louer le mérite de cette invention qu'en ajoutant que l'Académie de médecine lui donna son entière et unanime approbation.

Si je ne craignais de garder trop longtemps la parole, que n'aurais-je pas à dire sur les recherches et les travaux de Limousin, sur les sachets gélatineux destinés à administrer les médicaments énergiques à doses toujours exactes, soit pour l'usage interne, soit pour l'usage externe; sur le chloral, le sulfovinate et le bromhydrate de quinine, le sulfovinate de soude, les sels de lithine, l'acétophénol, l'antipyrine, le protoxyde d'azote, le cascara sagrada, le pichi, etc., etc.

Les membres de la Société de pharmacie ont encore présentes à la mémoire les communications intéressantes qu'il nous a faites sur ces différents sujets.

Son esprit chercheur, abandonnant un moment les sciences chimico-pharmaceutiques, se livra à des travaux d'ordre purement physique. C'est ainsi qu'il imagina l'alcoomètre-œnomètre, destiné à déterminer la richesse alcoolique des vins et des liquides peu chargés d'alcool, le compte-gouttes, ce petit instrument dont l'emploi journalier dans la pratique pharmaceutique n'est précieux qu'à la condition de donner des doses toujours égales. Cette uniformité de doses, loin d'être obtenue avec les compte-gouttes que les pharmaciens avaient à leur disposition, variait au contraire avec chaque instrument. C'est alors que Limousin voulut rendre le compte-gouttes un instrument de précision et qu'il y réussit.

L'énumération succincte de ces différents et nombreux travaux nous montre notre cher et regretté collègue abordant avec compétence et sagacité toutes les branches de la science pharmaceutique. Ces connaissances profondes et multiples le placent incontestablement dans cette phalange d'hommes modestes et distingués qui honorent la pharmacie française.

Je m'arrête, et en adressant à la famille éplorée du confrère que nous pleurons, le témoignage de sympathiques regrets, je crois être l'interprète du corps pharmaceutique tout entier.

Discours de M. Constantin Paul

Secrétaire général de la Société de Thérapeutique.

Cher Limousin,

Je viens, au nom de la Société de Thérapeutique, vous apporter l'expression de la tristesse profonde de tous nos collègues et vous dire un dernier adieu.

Je n'hésite pas à troubler pour quelques instants le pieux recueillement de vos parents et de vos nombreux amis, pour faire briller encore cette aimable figure qui nous était si chère.

Vous ne devez pas nous quitter définitivement dans le silence, sans que des voix ne s'élèvent pour dire ce que vous avez fait pour la science et pour l'humanité.

Dès votre jeunesse, à l'heureux temps de l'internat, alors que l'on ne voit dans la science que le progrès pour but et la gloire pour récompense, vous montriez déjà votre enthousiasme pour le progrès de votre art. Vous aviez été pour Demarquay un auxiliaire précieux, en l'aidant à faire entrer dans la thérapeutique usuelle l'acide carbonique et l'oxygène. Dès lors vous aviez marqué votre place au premier rang de ceux qui sont l'honneur de la Pharmacie française.

La Société de Thérapeutique était heureuse de recruter un homme tel que vous et depuis quinze ans déjà vous étiez des nôtres.

Votre préoccupation constante était de faire profiter la pratique habituelle de la médecine des progrès qui n'étaient pas encore sortis du laboratoire. Vous vous teniez au courant de toutes les découvertes contemporaines, et quand on vous voyait arriver les poches pleines à la Société de Thérapeutique, on s'attendait, avec raison, à vous voir mettre dans la main des médecins praticiens des moyens qui jusque-là étaient réservés aux savants.

Dirai-je tout ce que vous avez fait pour la médecine pratique ?

C'est bien à vous qu'on doit l'emploi journalier de l'oxygène en thérapeutique ; et, quand Paul Bert à tenté de faire l'anesthésie chirurgicale par un mélange de protoxyde d'azote et d'oxygène sous pression, vous avez pu lui être d'un utile concours. C'est vous qui avez aidé notre ami Duhomme dans ses minutieuses et persévérantes recherches sur la glycosurie, c'est vous qui avez permis à notre ami Créquy de rendre si sûr le traitement du tœnia.

A peine le chloral avait-il paru que vous le mettiez à la disposition des malades sous forme de perles et de crayons ainsi que le métachloral.

Vous avez aidé également notre ami Ladreit de la Charrière à faire son traitement de la teigne par l'huile de croton.

Enfin, vous avez rendu si facile l'administration des substances pulvérulentes, par une heureuse transformation en cachets de l'antique pain à chanter, que ces cachets sont répandus aujourd'hui dans le monde entier. Et si le sucre-tisane, qui donnait aux malades isolés des tisanes toutes préparées n'a pas réussi, ce n'est pas la faute de l'inventeur.

Lorsque les concours s'établissaient entre les nations sous forme d'Expositions universelles, vous êtes allé y représenter la Pharmacie française, en y apportant personnellement des preuves de la loyauté avec laquelle sont préparés les produits français.

Aussi avez vous été accueilli avec une sympathie et une considération marquées à Londres, à Bruxelles et à Vienne.

De même vous avez tenu à nous faire connaître les gélatines médicamenteuses titrées des Suédois et les poudres comprimées de Berlin.

Si l'on voulait rechercher tous les progrès de détails qui vous sont dus dans la préparation des médicaments, il faudrait passer en revue la pharmacie tout entière et jusqu'aux découvertes de Pasteur, que vous avez si ingénieusement appliquées à la pratique des injections sous-cutanées.

J'ai besoin de dire que la Société de Thérapeutique perd en vous non seulement un collaborateur précieux, mais un vieux camarade, un ami des premières années dont nous ne nous sommes jamais séparés ; vous qui étiez le centre et le pivot de réunions périodiques maintenues depuis trente ans uniquement par l'amitié et l'estime réciproques.

Adieu, Limousin, nous garderons profondément dans nos cœurs la riante image de votre charmant caractère, et le vide que vous laissez dans nos relations amicales ne sera jamais comblé.

Au nom de la Société de Thérapeutique, au nom de vos vieux amis, adieu pour la dernière fois !

Discours de M. Champigny

Secrétaire général adjoint de la Société de médecine pratique.

Messieurs,

S'il est toujours pénible de venir, au nom d'une Société, saluer une dernière fois celui de ses membres qu'elle vient de perdre, l'amertume de ce devoir est plus grande encore quand celui auquel on envoie ce suprême adieu vous était uni par une amitié, vieille déjà de plus de vingt années, et dont le temps ne faisait que rendre chaque jour les liens plus serrés et plus étroits.

Aussi, c'est le cœur brisé et en surmontant à grand'peine l'émotion qui me gagne, que je viens, sur le bord de cette tombe encore ouverte, adresser, au nom de tous les membres de la Société de Médecine pratique de Paris, un dernier témoignage d'estime et d'affection à notre regretté Président, à notre bon et cher Limousin.

Du jour où il est entré dans notre compagnie, Limousin n'a jamais cessé d'assister assidument à nos séances et de se mêler à nos discussions.

Au mois d'octobre dernier, alors qu'il était déjà mortellement atteint, profitant d'une légère amélioration dans son état, il s'empressa de venir prendre part à nos travaux. Il était heureux de se retrouver au milieu de nous et de vous remercier des marques de sympathies que vous lui aviez données à l'occasion de sa longue et douloureuse maladie.

Tous ses nombreux travaux, il ne manqua jamais de vous les apporter fidèlement, et, parmi eux, le dernier, son étude sur le *Pichi*, il l'entreprit sur la demande et sur les indications de notre vénérable collègue M. le Dr Boyer.

En les énumérant et en les appréciant comme ils viennent de le faire, M. Desnoix et M. le Dr Constantin Paul ont singulièrement abrégé ma tâche. Ils l'ont fait d'ailleurs avec une compétence à laquelle je ne saurais prétendre, et avec une autorité que leur donnent à la fois et leurs caractères personnels et leurs fonctions de président de la Société de Pharmacie et de secrétaire général de la Société de Thérapeutique.

D'ailleurs, toutes ces notes, toutes ces communications, qu'il vous avait présentées de sa voix chaude et sympathique, il les avait réunies dans un volume qui devait être, hélas! son testament scientifique, et qui a pour titre : *Contributions à la pharmacie et à la thérapeutique.*

Loin de moi la pensée de venir ici apporter un jugement sur l'œuvre de Limousin. L'heure actuelle est tout entière à la douleur; elle ne saurait être à la critique. Je me bornerai à dire aujourd'hui, qu'en étudiant tous

ces travaux, il est facile de voir qu'ils sont tous marqués au coin d'un grand sens pratique. Si l'intelligence toujours en éveil de celui que nous pleurons rendait son esprit accessible aux idées spéculatives, les ressources et l'ingéniosité de ce même esprit lui en faisaient immédiatement concevoir les applications. On reconnaissait dans Limousin l'étoffe d'un inventeur et d'un ingénieur, plus encore peut-être que celle d'un savant. Il y avait chez lui des aptitudes très remarquables, servies par une grande habileté manuelle et par un sentiment de l'art très développé.

S'il avait pour les gloires du passé le respect qui leur est dû, il n'était point de ceux qui confondent trop volontiers la routine avec la tradition. Attiré et séduit par les choses nouvelles, il était pénétré des besoins de son époque. Il savait que tout marche et se renouvelle, et qu'il n'est point de branches de la science qui puissent se soustraire à cette loi fatale mais féconde du renouvellement incessant et du progrès continu.

De là ces perfectionnements ingénieux apportés à plusieurs des appareils qui servent dans nos laboratoires; de là ces modifications heureuses qu'il sut donner à la façon dont certains médicaments étaient présentés; de là enfin cette forme définitive avec laquelle il présenta les cachets médicamenteux, ce mode d'administration des poudres aussi simple qu'ingénieux, auquel son nom restera attaché, et ce ne sera que justice, car c'est grâce à lui qu'il est devenu classique et figure aujourd'hui dans tous les formulaires et dans tous les traités de pharmacie.

Mais, Messieurs, qu'ai-je besoin d'insister devant vous sur la valeur de celui qui n'est plus? En l'appelant à votre tête, en lui faisant le plus grand honneur auquel chacun de nous puisse prétendre, n'aviez-vous pas montré à tous en quelle estime vous teniez l'homme et en quelle estime vous teniez le savant?

Hélas! la mort nous l'a ravi trop tôt et ne lui a pas permis de donner à notre compagnie tout ce qu'elle pouvait attendre de son dévouement et de son activité.

Il aurait déployé dans ses fonctions présidentielles toutes ses grandes qualités. Il s'y fut montré ce que je l'ai connu partout, l'homme du devoir, l'homme de cœur, qui ne connaît ni l'égoïsme, ni l'indifférence, et qui, lorsqu'il a accepté une tâche, s'y donne tout entier.

Tel est, Messieurs, le Président que nous venons de perdre. Quant au collègue, nous le verrons toujours devant nos yeux attristés, avec son regard franc et sa physionomie ouverte. Nous nous souviendrons toujours de son caractère enjoué, de ses manières affables, de la droiture de son esprit, du charme de sa conversation pleine d'humour et de verve; en un mot, de toutes ces qualités privées qui lui attiraient les sympathies de tous ceux qui entraient en relation avec lui.

C'est grâce à cette franchise, à cette cordialité, que Limousin s'était fait une phalange d'amis si nombreuse. Aussi, est-ce sans étonnement que nous voyons le grand nombre de ceux qui ont tenu à lui apporter ici un dernier témoignage d'estime et d'affection.

En terminant, permettez-moi de répéter ce que disait tout à l'heure mon collègue M. Desnoix : Puisse la manifestation unanime de nos regrets apporter quelque consolation à celle qui fut sa compagne intelligente et dévouée, ainsi qu'à ses filles qu'il chérissait, et à vous, mon cher collègue, pour lequel il avait l'affection d'un père.

Adieu, mon cher Limousin, adieu !

Discours de M. André-Pontier

Président de la Société de prévoyance et Chambre syndicale des pharmaciens de 1re classe du départemnt de la Seine

Messieurs,

J'ai le chagrin profond de venir, au nom de la Société de Prévoyance des Pharmaciens de 1re classe de la Seine, apporter à notre cher et regretté confrère Limousin, l'expression de la douleur que nous cause la perte d'un confrère sympathique entre tous.

Limousin, orignaire d'Ardentes, dans le département de l'Indre, avait fait de bonnes études au collège de Châteauroux. Arrivé à Paris, il est placé en apprentissage dans une des pharmacies les plus renommées de l'époque, chez M. Gobley.

C'est à partir de ce moment qu'il nous appartient.

En 1857, il est reçu au concours de l'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. Il conquiert, dans tous les services auxquels il est attaché, l'estime bienveillante de ses chefs et reste leur ami, à la Pitié, à Sainte-Eugénie et à la Maison de Santé.

Plus tard, avec ses modiques ressources, il prend la suite d'une pharmacie bien modeste ; mais, il trouve bientôt, dans son labeur personnel, et dans les facultés de son esprit inventif, la voie qui devait le conduire à la considération des médecins, des malades et de ses confrères.

Esprit sagace autant qu'original, il sut être quelqu'un parmi nous. Mais les qualités qui le feront revivre d'une manière ineffaçable dans notre souvenir, sont l'affectueuse cordialité de ses manières, l'empressement confraternel de son obligeance dans toutes les occasions.

C'était avec la plus grande confiance que nous l'avions nommé Président de notre Société de Prévoyance en 1880; le zèle qu'il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions et surtout la générosité de son cœur firent de lui un Président accompli, car il était foncièrement bon et compatissant à nos infortunés.

Il disparaît le cœur encore jeune et chaud des amitiés sincères qui débordaient en lui, à l'âge où une retraite paisible paraissait s'annoncer dans un temps peu éloigné. Au moins il a eu la consolation de se voir entouré d'une famille tendrement penchée à son chevet et d'amis d'ancienne date. Depuis quelques mois, peu de jours se passèrent, sans que quelqu'un d'entre nous vînt recevoir, encore une fois, l'étreinte cordiale de cette main toujours ouverte à l'amitié.

Et puis, il a goûté les joies de l'époux tendrement chéri par une femme aimée. Nous comprenons sa douleur et venons lui offrir, ainsi qu'à ses enfants, nos pieux et sincères regrets. Sa mémoire survivra parmi nous, en la personne de son gendre, notre estimé collègue.

Adieu, cher et dévoué Limousin, au revoir.

Discours de M. Capgrand-Mothes

Au nom de la Chambre syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques de France, qui s'honorait de t'avoir pour vice-président, je viens, à mon tour, t'apporter notre tribut de douleur et de profonds regrets.

La parole émue et pleine de tristesse des amis qui viennent de nous rappeler tes mérites témoigne hautement du chagrin dont nous sommes pénétrés; mais combien les sanglots étouffés et nos larmes contenues sont plus éloquents encore!

C'est que chacun de nous se retrouve en face de ta vie intime ou confraternelle et qu'un souvenir de bienfait ou de douce sympathie révèle inexorablement la perte que nous subissons.

Limousin a marqué sa place dans la phalange des praticiens qui ont fait progresser l'art pharmaceutique, et son ouvrage *Contributions à la pharmacie* la lui conservera.

Ami de la science, il avait une égale affection pour l'industrie qui en est le côté pratique; et dans ce cercle d'occupations son dévouement, son énergie et sa droiture ont trouvé souvent l'occasion de se montrer pour défendre de légitimes revendications méconnues.

Il me revient en mémoire un de ces actes énergiques qui le peignent tout entier.

Limousin avait été nommé membre du Jury des récompenses à l'Exposition internationale de Belgique en 1876.

Là, comme partout, il n'avait ménagé ni son temps ni ses bonnes appréciations.

A l'heure de la répartition des médailles, il réclama pour ses compatriotes la part qui devait leur être équitablement faite, et, lui présent, le Jury accepta ses présentations.

Mais, aussitôt son départ, par un de ces virements qui sont malheureusement si fréquents dans les expositions, les décisions prises à notre égard furent modifiées, voulant ainsi atténuer le rôle important que nous avions eu.

Informé par dépêche, Limousin n'hésite pas, il part immédiatement pour Bruxelles, s'adresse au commissaire général, à l'ambassadeur, bat en brèche le Jury et se refuse à toute signature du procès-verbal général si on ne remet pas les choses en l'état.

Il gagne la cause par son énergique volonté, et une fois de plus la France obtient un éclatant succès.

Les Belges ne lui gardèrent pas rancune de cette noble ténacité; car, nous l'avons vu jouir, pendant le dernier congrès de pharmacie, au milieu même de ses vivacités les plus accentuées, d'une sympathie toute particulière qu'il devait certainement à sa nature franche et généreuse.

Limousin a été membre du Jury de l'Exposition universelle de 1878, et la part active et intéressante qu'il y prit lui valut la croix de la Légion d'honneur et tout récemment sa nomination de membre de la Commission d'admission à l'Exposition de 1889.

Bien regretté collègue et ami, ta fin prématurée ne va pas seulement nous priver de tes conseils, de ton esprit éclairé et de cette honorabilité qui convenaient si bien au caractère de notre groupe syndical, elle va aussi, ô cruelle fatalité! intercaler dans les annales de nos travaux cette page de deuil que nous aurions voulu conserver vierge de tout nom et qui nous devient aujourd'hui si pieusement chère en nous rappelant tes qualités et cet adieu suprême que nous t'adressons par ces mots: au revoir! au revoir!

EXTRAITS DES JOURNAUX DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Union pharmaceutique.

Aujourd'hui lundi, 11 avril, nous venons de rendre les derniers devoirs à un éminent confrère parisien qui, sympathique à toute la profession, fut pour tous ceux de sa génération un ami préféré.

Atteint d'une terrible affection que la science était impuissante à guérir, et dont il prévoyait depuis bien des mois l'issue fatale, St. Limousin s'est éteint le 7 avril, à cinquante-cinq ans, après avoir souffert un long martyre physique et moral.

Une foule considérable a suivi le convoi jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, où avait lieu l'inhumation. Là, cinq discours ont été prononcés par M. Desnoix, président de la Société de Pharmacie, M. le Dr Constantin Paul, au nom de la Société de thérapeutique, M. Champigny, au nom de la Société de Médecine pratique, M. André-Pontier, président de la Société de prévoyance des Pharmaciens de la Seine, et M. Capgrand-Mothes, président de la Société des Fabricants de produits pharmaceutiques. Nous reproduisons deux de ces discours, avec le regret de ne pas pouvoir les publier tous et, au nom de la Pharmacie centrale de France et de la Rédaction de l'*Union pharmaceutique*, nous adressons à la veuve et aux enfants de notre excellent ami, l'expression de notre affectueuse sympathie.

E. Ferrand.

Les nouveaux remèdes.

La pharmacie française vient d'être cruellement frappée. Nous avons perdu M. Stanislas Limousin, après une longue et atroce maladie qui a torturé cet ami si cher et si regretté. Les Sociétés de pharmacie, de thérapeutique, de médecine pratique, de prévoyance des pharmaciens de la Seine, la Chambre syndicale des produits pharmaceutiques, ont par l'organe de leurs présidents respectifs, rendu les suprêmes honneurs et dit les derniers adieux à ce digne et distingué pharmacien. Nous nous joignons à ce concert de regrets unanimes, que méritait si bien notre confrère, celui qui depuis plus de trente ans, depuis l'internat, n'a cessé d'être notre ami fidèle et dévoué.

E. Delpech.

Journal des connaissances médicales.

Le corps pharmaceutique parisien vient de faire une perte très sensible dans la personne d'un de ses membres les plus sympathiques et les plus honorés, M. S. Limousin. Notre confrère était âgé de cinquante-cinq ans. C'était un homme d'une rare intelligence, l'esprit toujours à la piste du progrès. On lui doit des perfectionnements ingénieux soit dans le manuel opératoire pharmaceutique, soit dans la forme de certains médicaments. Plusieurs Sociétés savantes avaient tenu à honneur de se l'attacher, et après avoir été président de la Société de prévoyance des pharmaciens de

la Seine, il venait de recevoir le même honneur des Sociétés de thérapeutique et de médecine pratique.

Comme homme privé, M. Limousin, grâce à son amabilité, à son entrain et à son esprit, avait su grouper autour de lui des amitiés solides. Ancien interne en pharmacie des hôpitaux, il avait cimenté dès cette époque, dans le corps médical et pharmaceutique, des relations amicales qui lui sont restées fidèles jusqu'à sa dernière heure.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères compliments de condoléance.

V. Galippe.

L'Orosi, de Florence.

Soltanto oggi da una lettera speditami dalla famiglia dell'illustre mio amico Limousin, e che ha soubito un disvio postale, ebbi partecipazione della sua morte avvenuta il giorno 7 del corrente Aprile.

È questo un lutto non solo per i colleghi di Francia, ma pei farmacisti di tutto il mondo, inpuantochè il lavoro indefesso di quest'Illustrazione delle scienze farmaceutiche, sparse ovunque une benefica influenza.

I suoi primi studi intrapresi come farmacista interno nella Casa universale di Salute nel servizio di Demarquay, furono intorno alla preparazione razionale dell'ossigeno puro, destinato agli usi terapeutici, studi che continuò poi nella sua farmacia, da dove fece conoscere e volgarizzò il processo di preparazione di questo gas, ed i mezzi onde applicarlo.

Comunque l'impiego medico dell'ossigeno fosse stato iniziato da Priestley, tuttavia bisogna discendere fino agli studi di Limousin, Demarquay, Claudio Bernard e Paul Bert, per trovarlo applicato con mezzi possibili a tutti e dietro criteri veramente scientifici.

Fu nel 1879 che io riceveva dall'illustre Limousin la sua opera maggiore intitolata *Contributions à la pharmacie et à la thérapeutique*, opera in cui egli riassumeva tutti i lavori da lui compiti fino a quel periodo di tempo. Basta lo scorrere gli argomenti in essa trattati per formarsi un concetto della grande attività e della massima coltura di questo nostro defunto Collega. Gran parte di questo suo lavoro, ormai tradotto in tutte le lingue, riguarda l'impiego terapeutico dell'ossigeno, intorno al quale spese i primi anni della sua carriera professionale e dal quale ebbe meritatamente una fama mondiale.

Trattò quindi del *Cloralio, idrato ed alcoolato di cloralio, metacloralio, cloralio perlato* e delle nuove applicazioni terapeutiche e delle formule per uso interno ed esterno sotto cui somministrasi e quindi del *protossido d'azoto* del suo impiego nell'anestesia, del *solfovinato di sodio*, del *solfovinato di chinina*, *bromidrato di chinina*, del *cotone iodato*, del *protobromuro di ferro*, preparazioni di *litina*, polvere di *Goa*, ecc., ecc., e dispose inoltre nuove forme pei medicamenti colle *saccarotisane*, colla *matite d'olio di crotontiglio* e sovratutto colle *ostie concave* delle quali fece una storia esatta e completa mettendo in evidenza anche tutti gli altri mezzi impiegati per facilitare l'amministrazione dei medicamenti e cosi delle *polveri granulose* dei *sacchetti gelatinosi*, *perle*, *capsule*, *gelatine medicinali*, ecc.

Si occupò anche di lavori puramente d'ordine fisico, immaginò l'alcoometro-enometro, destinato a determinare la ricchezza alcoolica dei vini e dei liquidi poco carichi d'alcool, e quindi il contagoccie rendendo questo piccolo istrumento di une assoluta precisione.

Allo scopo poi di évitare qualunque pericolo nella somministrazione dei medicamenti ideò di coloriré i sali tossici onde richiamare sovr'essi l'attenzione del farmacista ed allontanare ogni possibile confusione.

Da quell'epoca fino agli ultima momenti di sua vita i suoi lavori continuarono alacremente e noti a tutti sono i suoi studi circa l'impiego del miscuglio di *protossido d'azoto e d'ossigeno* e quelli sui rimedi testè acquistati dalla terapia come sulla *cascara sagrada*, sul *pichy*, *antipirina*, *acetofenolo* ecc., ecc.

Era giusto quindi che a si valente sperimentatore venissero conferiti i titoli più lusinghieri e come fù in Francia nominata *Cavaliere della Legione d'onore*, *Presidente della Società di terapeutica e di medicina pratica*, della *Società di Previdenza dei farmacisti della Senna*, membro della *Società di farmacia di Parigi*, della *Società chimica e della Società francese d'igiene*, ecc., ecc., cosi fu pure nominato *membro delle Società di farmacia di Vienna, Madrid e Torino*.

A tali qualità professionali univa poi quelle di un cuore affectuosissimo e generoso e le doti di un'amico sincero e leale.

A me che sperimentai tutto il suo affetto pel correre di molti anni toccava oggi il doloroso compito di partecipare la triste nuova a mezzo di questo giornale, la quale se tesse una grave cd irreparabile sventura per i cultori delle scienze mediche et farmaceutiche valga almeno ad inspirare ne' colleghi l'amore allo studio ed alla dignità professionale ed a partecipare alla famiglia le condoglianze di tutti i medici e farmacisti italiani.

Silvio Plevani,

Milano, li 23 April 1887. *Farmacista capo degli Ospitali Fate Benefratelli.*

The Chemist and Druggist, de Londres.

The death is] announced of a well-known pharmacist. Euphrasie-Stanislas Limousin was born on May 19, 1831, at Ardentes (Indre), in Berry. He obtained the diploma of pharmacist of the first class in May 1859, at the Paris school. The "cachets", or medicinal wafers, of his invention have rendered his name familiar to most pharmacists abroad as well as in France. Deceased was a member of the Paris Pharmaceutical Society, and was present at its meeting in February. He was, at the last annual meetings, elected president of the Société de Médecine Pratique, and of the Société de Thérapeutique, but died without having occupied either chair. He is sincerely regretted, for he made friends of all who knew him. M. Limousin was still in business at the time of his death.

Journal de pharmacie d'Anvers.

La pharmacie française vient d'être cruellement frappée par la perte de M. Stanislas Limousin, mort après une longue et atroce maladie. Les Sociétés de pharmacie, de thérapeutique, de médecine pratique, de prévoyance des pharmaciens de la Seine, la Chambre syndicale des produits pharmaceutiques, ont par l'organe de leurs présidents respectifs, rendu les suprêmes honneurs et dit les derniers adieux à ce digne et distingué

pharmacien. Nous nous joignons à ce concert de regrets unanimes, car peu de pharmaciens les ont mieux mérités.

Le nom de M. Limousin restera attaché à plusieurs innovations intelligentes, qui rendent à la pharmacie d'incontestables services.

Schweizerische Wochenschrift für pharmacie,
de Schaffouse.

Ce journal a reproduit en français la note publiée par l'*Union pharmaceutique* (Page 12).

Société de Médecine pratique.

Séance du 14 avril. — Présidence de M. Dujardin-Beaumetz, vice-président.

M. Dujardin-Beaumetz annonce, en ces termes, la mort du président de la Société :

« A la dernière séance, nous recevions une dépêche annonçant la mort de notre regretté président, M. Limousin, et on leva de suite la séance en signe de deuil. Un grand nombre de membres de la Société ont tenu à honneur d'accompagner notre président à sa dernière demeure. Je donnerai tout à l'heure la parole à M. Champigny, pour nous lire le discours qu'il a prononcé sur la tombe de notre collègue.

« Absent de Paris, je n'ai pu assister à ses obsèques; aussi, je tiens à dire en quelle haute estime je tenais notre président. Je n'ai pas à rappeler les titres scientifiques de Limousin; M. Champigny nous exposera, dans quelques instants, combien ont été nombreuses les découvertes si importantes, si utiles, si ingénieuses qu'on doit à Limousin. Mais les qualités de l'homme étaient égales, sinon supérieures à celles du savant, et l'on était unanime à louer la loyauté, la droiture et l'honnêteté de ses sentiments. Aussi le souvenir de Limousin laisse parmi ceux qui l'ont aimé et estimé — et le nombre en est considérable — une trace profonde et ineffaçable. »

Société de Thérapeutique.

Séance du 15 avril 1887. — Présidence de M. Créquy.

M. Créquy, vice-président, annonce la mort de M. Limousin, élu président pour l'année 1887. Il donne la parole à M. Delpech, pour lire, au nom de M. C. Paul, empêché, le discours qu'il a prononcé aux obsèques du regretté Limousin.

La séance est levée en signe de deuil.

Gazette de Gynécologie.

M. S. Limousin, président des Sociétés de thérapeutique et de médecine pratique de Paris, ancien président de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, etc., est décédé à Paris, le 7 avril.

M. Limousin a grandement honoré la profession à laquelle il appartenait. Ancien interne des hôpitaux, exerçant la pharmacie à Paris, il avait su conquérir, grâce à son intelligence, à un travail incessant et à sa haute probité scientifique, une très haute situation. Il a publié un grand nombre de travaux ayant trait à la matière médicale et perfectionné ingénieusement certains modes thérapeutiques auxquels son nom restera attaché.

M. Bocquillon, son gendre, sera le fidèle gardien et le digne continuateur de cet héritage scientifique. Qu'il veuille bien recevoir ici, ainsi que la famille si éprouvée de notre ancien ami, l'expression sincère de notre douloureuse sympathie.

Monde thermal.

On annonce la mort de M. Limousin, président de la Société de thérapeutique, pharmacien distingué, à qui l'on doit diverses inventions et des travaux scientifiques de valeur.

France médicale.

M. Limousin, pharmacien distingué de Paris, très connu par diverses inventions et divers travaux, est décédé à l'âge de 55 ans.

Le Monde pharmaceutique.

Le 11 avril ont eu lieu les obsèques de cet éminent confrère parisien, sympathique entre tous. Atteint d'une terrible affection que la science était impuissante à guérir, et dont il prévoyait depuis bien des mois l'issue fatale, Stanislas Limousin s'est éteint à 55 ans, après avoir souffert, dit l'*Union pharmaceutique*, un long martyre physique et moral. Une foule considérable a suivi le convoi jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, où avait lieu l'inhumation.

Moniteur de la Pharmacie.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Limousin, pharmacien de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur, président des Sociétés de thérapeutique et de médecine pratique. M. Limousin vient de succomber à une maladie dont il souffrait depuis plusieurs mois; sa mort laisse un vide dans le corps pharmaceutique, où ses travaux lui avaient fait une place bien méritée.

Nous nous associons à la douleur des siens et de ses nombreux amis.

79027 Imp. Ve Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.

DOCTEUR LUNIER

Inspecteur général des maisons d'aliénés de France

Né en avril 1822. A aujourd'hui trente-deux ans de service et soixante ans d'âge.

Arriva en 1852, presque d'emblée, médecin directeur de l'Asile de Blois. Il y resta jusqu'au 10 août 1864, époque à laquelle le protégé du vicomte Clary, député de Blois, et cousin de l'Empereur, l'ami et le commensal de Soubeyran, Préfet du Loir-et-Cher obtint, grâce à ses nombreuses marques de dévouement à l'empire, la place d'Inspecteur du service des aliénés de France. Ainsi il enlevait à ses confrères, avant l'âge et les services rendus, un poste très-recherché. Du reste il n'y avait que les bonapartistes avérés qui arrivaient alors au poste d'Inspecteur. Les deux autres inspecteurs étaient en effet Dumesnil, bonapartiste et légitimiste mis à la retraite comme tel, un peu avant la chute de Mac-Mahon, et Constans, bonapartiste militant, beau-frère du maréchal Pélissier, et ex-médecin de la marine, mis à la retraite en même temps que Dumesnil.

L'Inspection du service des aliénés se complétait au Ministère de l'Intérieur par le chef de bureau Follet, bonapartiste militant mis comme tel à la retraite en même temps que Durangel, un an après la chute du 16 mai.

Après le départ du ministre Fourtou, les attaques contre l'élément bonapartiste du ministère de l'Intérieur et les Inspecteurs du service des aliénés s'élevaient de toutes parts.

Aussi l'on mit à la retraite en même temps :

Durangel, directeur des affaires départementales.

Follet, chef de bureau, service des aliénés.

Constans, 1er Inspecteur, — — —

Dumesnil, 2me — — — —

Pour échapper soit à la mise à la retraite par retrait d'emploi, soit au renvoi comme directeur médecin en province, M. Lunier se fit passer pour républicain et dénonçant et Follet, et Constans, et Dumesnil, se fit charger de réorganiser le service de l'Inspection, qu'on voulait supprimer, ce qui en même temps le faisait élever à la 1re classe.

Cependant M. Lunier se gardait bien de rappeler qu'il était un bonapartiste dont s'étaient portés garants le Vicomte Clary et le Préfet Soubeyran, qui l'avaient fait nommer Inspecteur en 1864.

Il se gardait bien de dire qu'aussi bien vu au ministère que Durangel, Follet et ses collègues, Constans et Dumesnil, non-seulement il avait gardé sa place au 24 mai et au 16 mai, alors que tous les républicains étaient mis à la retraite ou révoqués, mais encore avait obtenu des faveurs à cette époque.

C'est ainsi qu'il avait fait rentrer dans l'Administration son neveu le Dr Doutrebente, interne démissionnaire de la maison de Charenton (ministère de l'Intérieur).

Non-seulement il l'avait fait replacer, mais encore il lui avait fait obtenir une des positions les plus recherchées comme médecin-adjoint, en le nommant à l'Asile de Ville-Evrard, l'un des asiles de la Seine.

Le rôle de M. Lunier, comme inspecteur, fut détestable. Par exemple, il avait signalé une fois seulement l'encombrement de l'Asile de Clermont. Cependant il avait été prévenu par les médecins-aliénistes du département de la Seine de ce qu'il en était. Les anciens aliénés qui, ayant séjourné à Clermont, repassaient par les Asiles de la Seine, demandaient en grâce de ne pas être transférés de nouveau chez les frères Labitte, et cela bien avant l'affaire Estoret. Ils racontaient la façon pitoyable dont ils étaient nourris, l'exploitation forcée à laquelle ils étaient livrés. M. Lunier sut tout cela. Cependant qu'en est-il résulté? Rien, si ce n'est un rapport dans lequel il détourne habilement les accusations des frères Labitte en signalant simplement l'encombrement de leur maison. La raison en est bien naturelle, MM. Lunier et Constans étaient les bons amis des frères Labitte. Tout le monde dans le pays se souvient des chasses auxquelles prenaient part MM. les Inspecteurs. Mais ce qu'on sait moins, c'est que quoique Inspecteur, M. Lunier n'en était pas moins, comme médecin, appelé en consultation.

Quand l'affaire Estoret a surgi, M. Lunier pour se disculper avait mis tout sur le compte de ses collègues : Constans et Dumesnil.

Montrons le rôle qu'il a joué comme Inspecteur depuis qu'il est monté en grade par la disparition de ses collègues.

Tous ses actes ont été inspirés par un seul but, son intérêt et celui de sa famille. Nous allons le montrer par des pièces officielles.

Le neveu de M. Lunier, M. le Dr Doutrebente, étant médecin-adjoint de Ville-Evrard, voulut être nommé médecin de Bicêtre. Il attendait avec impatience cette nomination pour entrer avec son titre dans une maison particulière. Le Préfet de la Seine, M. Hérold, se débarrassa des demandes de M. Lunier en rétablissant le concours qui avait été aboli sous l'empire, et M. Doutrebente échoua au concours.

Ne pouvant faire entrer M. Doutrebente à Bicêtre, M. Lunier voulut l'implanter à l'Asile Sainte-Anne.

Une chaire de clinique d'aliénation mentale venait d'être créée à la Faculté de médecine ; au lieu de laisser le Professeur de clinique des maladies mentales faire son cours à Bicêtre ou à la Salpêtrière, avec un service de 60 malades, comme en ont dans l'Assistance publique les autres professeurs de clinique, M. l'Inspecteur Lunier circonvenait le professeur de clinique, foulait aux pieds les intérêts du département de la Seine, et pour arriver à introduire son neveu, sacrifiait l'Asile Sainte-Anne tout entier au professeur de clinique que M. Lunier faisait nommer médecin en chef omnipotent de l'Asile.

Voici l'arrêté que l'Inspecteur Lunier, seul cette fois, fit prendre au ministre de l'Intérieur et des cultes en 1879.

Art. I

La clinique des maladies mentales dont la chaire magistrale a été instituée près la Faculté de médecine est établie à l'Asile Sainte-Anne.

Art. II

Le professeur titulaire de ladite chaire est, en conséquence, autorisé à choisir dans les deux sections de l'Asile proprement dit, les malades qui devront servir à son enseignement.

Art. III

Il pourra également diriger le traitement desdits malades, traitement dont l'exécution restera d'ailleurs confiée aux médecins de chaque section, ces deux médecins *étant seuls responsables* devant l'autorité dans les limites déterminées par la loi de 1838, l'ordonnance 1879 et le règlement de l'Asile.

Art. IV

Les médecins de section de Sainte-Anne rempliront près du professeur, en ce qui touche son enseignement, les fonctions de chef de clinique, chacun dans son service.

Ils devront à ce titre concourir avec le chef de laboratoire à la préparation des pièces anatomiques et en général de tous les travaux demandés par le professeur et nécessaires à son cours. Le chef de laboratoire pourra, bien entendu, pénétrer dans son quartier quand les besoins de son service l'exigeront.

Art. V — Art. VI — Art. VII — Art. VIII

Pendant la période scolaire, le Professeur sera chargé de la visite des malades. Chaque médecin de section, remplissant les fonctions de chef de clinique recevra le professeur (!) à son entrée, dans la section placée sous ses ordres, l'accompagnera pendant la durée de sa visite, lui fournira des renseignements sur chaque malade ; et recevra au besoin ses indications!!!

Art. IX — Art. X — Art. XI

Tel fut l'arrêté que l'Inspecteur Lunier n'a pas craint de faire signer en le compromettant, au ministre de l'Intérieur, au doyen de la Faculté, et au Professeur Ball dont la délicatesse ne s'était même pas émue du rôle qu'il acceptait.

Ainsi, alors que dans les hôpitaux les Professeurs de clinique médicale et chirurgicale, de clinique obstétricale ont un service de 60 à 80 malades, avec des internes et des chefs de clinique de 25 ans, il fallait pour l'enseignement d'une science accessoire « l'aliénation mentale » non pas 60 ou 80 malades, mais 900 malades; non pas une salle d'hommes et une salle de femmes; mais un Asile tout entier! Et comme aides du Professeur Ball, qui?

Le Dr Prosper Lucas, âgé de 68 ans, le maître du professeur Ball; le Dr Dagonet, médecin en chef de la division des hommes depuis la fondation de l'Asile, auteur d'un ouvrage classique sur l'aliénanation mentale, ancien agrégé de la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le Dr Magnan, dont la réputation est universelle, et qui fait un cours suivi depuis 1868.

Ces savants redevenant des internes devaient remplir les fonctions de chef de clinique, et à ce titre concourir à la préparation des pièces anatomiques. » (Art. IV). De plus:

« Ils devaient recevoir le professeur à son entrée, l'accompagner « pendant la durée de sa visite et recevoir au besoin ses indications. » (Art. VIII).

Le Conseil général de la Seine déclara (c'est l'expression de M. Loiseau) que cet arrêté avait été inspiré par un aliéné et le repoussa séance tenante.

Mais l'idée qui avait dirigé l'Inspecteur Lunier était bien simple. Il s'agissait de faire donner aux médecins de Sainte-Anne leur dé-

mission et d'y placer M. Doutrebente et ses amis, qui auraient accepté le rôle inférieur qu'on leur traçait.

On voit comment l'Inspecteur Lunier sacrifiait à son intérêt personnel,les positions acquises de quatre médecins distingués, compromettant le ministre, foulant aux pieds l'intérêt du département de la Seine, et cherchant à exciter contre le Conseil général de la Seine le ministre de l'Intérieur dont les propositions ne pouvaient être acceptées.

Cependant le Conseil Général voulant montrer sa bonne volonté accorde dans l'Asile Sainte-Anne un pavillon et cent malades au professeur de la Faculté.

Celui-ci s'y installe avec un chef de clinique, un interne, et des externes comme cela existe dans tous les hôpitaux.

Mais, alors que tous les chefs de clinique de la Faculté sont nommés au concours pour une période de deux ans, le professeur Ball fit nommer Chef de clinique sans concours le Dr Doutrebente. Or, cette nomination obligeant ce dernier à quitter Ville-Evrard, l'Inspecteur Lunier faisait créer à Sainte-Anne une place de médecin-adjoint, dont M. Doutrebente devenait le titulaire, grâce au cumul.

Mais M. Doutrebente ne pouvait pas rester éternellement Chef de clinique. Il y aurait eu des protestations de la part des professeurs de la Faculté. Et d'un autre côté il ne se souciait pas de concourir.

C'est alors que l'Inspecteur Lunier reprit son plan, qui avait échoué, grâce au Conseil Général, sous une autre forme, comme nous allons le montrer avec pièces à l'appui.

Il fit tout au monde pour obtenir de M. Dagonet que celui-ci abandonnât sa place de médecin en chef de Sainte-Anne.

Il lui offrit la décoration et la place de médecin-directeur de Ville-Evrard. La place n'était pas libre, mais c'était la moindre des choses d'envoyer en disgrâce le Dr Espiault de Lamaestre.

Le Docteur Dagonet s'étant refusé à accepter les propositions de M. Lunier, et celui-ci étant très-pressé pour son neveu dont le clinicat expirait, M. Lunier s'occupa alors de provoquer de la part de la Préfecture de la Seine la mise à la retraite anticipée du Dr Dagonet qui n'avait que 57 ans à cette époque.

Le Directeur de Sainte-Anne, M. Corby, entrait dans la combinaison Lunier — Doutrebente,adressait plaintes sur plaintes contre le Docteur Dagonet à la Préfecture et au Ministère, et quand il crut le moment propice, il offrit sa démission de directeur en disant qu'il fallait choisir entre lui et le Dr Dagonet. Le Préfet éclairé sur cette intrigue acceptait la démission de M. Corby, et celui-ci entré à l'Asile le 16 novembre 1879 le quittait en juin 1880.

En même temps M. Doutrebente, dont la complicité était trop évidente, dont le clinicat était expiré et dont le séjour à Sainte-Anne était devenu impossible, partait pour l'Asile de Blois dont il était nommé médecin-directeur.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que pour placer à Blois M. Doutrebente il fût nécessaire de sacrifier la position du médecin-directeur, le docteur Guérineau, auquel on chercha noise et que l'Inspecteur Lunier fit mettre à la retraite anticipée.

Il est nécessaire d'insister sur cette mise à la retraite qui fut une véritable infamie, comme l'écrivaient au Directeur de la Justice (voir plus loin la lettre au docteur Clémenceau) deux médecins-aliénistes de province.

Pour essayer de se disculper, M. Doutrebente répondit au Directeur de la Justice que le Dr Guérineau « était l'élève et l'ami de M. Lunier. »

La conduite de cet inspecteur général n'en est que plus odieuse, ayant essayé d'obtenir du docteur Guérineau qu'il demandât sa mise en disponibilité.

Or, n'ayant pas réussi, l'Inspecteur Lunier commença contre le docteur Guérineau une guerre acharnée, le dénonçant au Préfet de son département, et poussant ce dernier à faire un rapport que M. Lunier appuya au ministère. Dans ces *deux* rapports le docteur Guérineau était représenté comme « un maniaque. » On laissait même soupçonner son indignité comme directeur et son honorabilité.

Bien entendu ces rapports ne furent pas connus du docteur Guérineau, qui, fatigué de la guerre qui lui était faite par l'Inspecteur Lunier, envoya sa démission, laquelle, grâce à ces rapports secrets, fut acceptée du ministre.

Le tour était joué, et le neveu de M. Lunier pouvait d'emblée passer, de simple adjoint, médecin directeur de l'asile de Blois, un des plus agréables de France.

Sur ces entrefaites une commission fut instituée pour réformer la loi de 1838. On devait s'occuper en même temps de la réorganisation et du recrutement des médecins-aliénistes. Les idées de concours se faisaient jour dans cette commission. Le préfet de la Seine, M. Hérold, complètement partisan du concours pour son département, exigeait que ce fût une clause inscrite dans les réformes. Il ne voulait plus que les médecins arrivassent à l'ancienneté ou à la faveur dans le département de la Seine, qui avait toujours été sacrifié, mais au concours.

Il devenait donc urgent, pour l'Inspecteur Lunier, d'arriver à caser son neveu Doutrebente comme médecin en chef à Sainte-Anne, avant que le concours fût établi. Autrement il risquait bien de n'y arriver jamais, ayant déjà échoué à Bicêtre.

Cette fois son plan fut un peu modifié.

Faire mettre à la retraite anticipée M. Dagonet, comme le docteur Guérineau, pour donner sa place à M. Doutrebente eût été trop scandaleux après le premier échec.

Aussi l'inspecteur Lunier modifia ses batteries. — Il s'entendit

toujours avec les bureaux, c'est-à-dire avec M. Pilon, chef de division, chargé du service des aliénés, pour faire demander la mise à la retraite du docteur Dagonet. Mais cette fois M. le docteur Magnan devait être aussi déplacé. On le forçait à prendre le service du Docteur Dagonet. Et la place de l'Admission occupée par M. Magnan depuis 1867 devenant libre, on y appelait M. Doutrebente que s'adjoignait le professeur Ball, à la tête cette fois de 300 malades. Ce n'était pas tout à fait le fameux plan dont on a parlé au commencement, mais c'était très-suffisant.

Cette fois les plaintes du nouveau Directeur Prieur au Préfet de la Seine portèrent non-seulement contre le Docteur Dagonet, mais aussi contre le Docteur Magnan.

Il était décidément impossible aux Directeurs de vivre avec le Docteur Dagonet.

Quant au Docteur Magnan, il se permettait de faire un cours plus suivi que celui du professeur de la Faculté. Il mettait obstacle au recrutement des malades nécessaires à l'enseignement officiel. Le professeur Ball, de son côté, écrivait pour se plaindre au Ministère de l'Intérieur où l'Inspecteur Lunier avait soin de venir, comme par hasard, formuler les mêmes doléances.

C'est alors que M. Hérold harcelé par ces plaintes qui arrivaient régulièrement, sans que personne des intéressés en sût rien, malade pour ne plus se relever, signa le 2 décembre 1881, une lettre demandant au ministre de l'intérieur, la retraite anticipée de M. Dagonet, et s'appuyant, pour l'obtenir sur les notes de l'Inspecteur.

Dans une autre dépêche, Monsieur le Préfet, qui ne doutait pas de la réponse favorable du Ministre, lui demandait aussi de déplacer le Docteur Magnan. Ce déplacement avait pour but de livrer le service de l'admission, à la tête duquel était le Docteur Magnan depuis 1867, au Docteur Doutrebente.

Malheureusement pour les auteurs de ces manœuvres, la 3e commission du Conseil Général, respectant la maladie du Préfet, mais renseignée heure par heure sur les agissements de l'Inspecteur Lunier et des bureaux du service des aliénés de la Préfecture, adressait au Ministre la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

La 3e commission du Conseil Général du département de la Seine, me charge en qualité de Président d'insister auprès de vous pour

qu'il ne soit porté aucune atteinte à la situation des médecins actuels de l'Asile Sainte-Anne.

La 3e commission a été prévenue que M. Magnan, l'un des médecins qui ont rendu le plus de services au département et dont les travaux scientifiques sont hautement appréciés par les savants de tous les pays, était menacé plus particulièrement.

Je vous demande, M. le Ministre, de bien vouloir suspendre toute décision jusqu'après le vote par le Conseil Général du budget des Asiles d'aliénés. La Commission s'offre de vous soumettre, quand vous voudrez bien lui manifester le désir de l'entendre, toutes les explications que vous pourrez désirer.

LAFONT.

Aussitôt après la mort de M. Hérold, les modifications suivantes étaient introduites à l'Asile Sainte-Anne.

1° M. Pilon, chef de division, chargé de l'Inspection du service des aliénés, qui s'était compromis pour M. Lunier, perdait cette inspection.

2° M. Prieur, directeur de l'Asile Sainte-Anne, depuis le 15 décembre 1880, était mis à la retraite le 25 janvier 1881 par M. Waldeck Rousseau.

3° M. le Docteur Dagonet non-seulement n'était pas mis à la retraite, mais encore était décoré le 1er janvier 1882.

4° M. le Docteur Magnan, conservait le service de l'admission et y continuait ses cours si suivis.

Si l'on rappelle que M. Corby, nommé directeur de Sainte-Anne, le 16 novembre 1879, avait dû se retirer six mois après, pour s'être compromis avec l'Inspecteur Lunier qui l'avait poussé à faire demander le départ du Docteur Dagonet;

Si l'on rappelle, en outre, que le Docteur Guérineau, Directeur médecin de l'Asile de Blois, fut obligé de quitter sa place en août 1880, et cela pour permettre au neveu de M. Lunier d'être nommé médecin-directeur;

Si l'on rappelle encore l'arrêté que fit prendre au Ministre qu'il compromit, l'Inspecteur Lunier, arrêté, repoussé par le Conseil Général de la Seine, qui mettant entre les mains du professeur de maladies mentales l'Asile Sainte-Anne, amenait forcément la démission de tous les médecins, et permettait alors au neveu, de M. Lunier, de s'y introduire comme médecin en chef ;

On voit la perturbation qu'a introduite partout l'Inspecteur Lunier dans son intérêt personnel.

Eh bien, il importe au Ministre de savoir que ce ne sont pas seulement les membres de sa famille, mais même ses amis qu'il introduisait ainsi partout, au détriment des droits acquis des uns, et en brisant la carrière des autres.

C'est ainsi que M. Régis, âgé de 27 ans, médecin-adjoint de Sainte-Anne, depuis deux ans seulement, qui avait été mêlé à toutes les intrigues de M. Lunier, était proposé en première ligne par l'Inspection, pour le poste important de médecin en chef de l'Asile de Bordeaux.

Comme tel il devait être chargé du cours auxiliaire de maladies mentales à la Faculté.

Cette nomination aurait été tellement scandaleuse, vu l'incapacité notoire du candidat et ses antécédents cléricaux, que la *Justice* du 30 juin et du 5 juillet publiait les notes suivantes.

LA DÉCENTRALISATION AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Il paraît que dans les bureaux du service des aliénés on se moque agréablement des promesses de décentralisation, faite par le ministre. On n'applique même pas les lois existantes. L'une dit : « Les directeurs et » les médecins en chef et adjoints seront nommés par notre ministre se- » crétaire d'État au département de l'intérieur, directement *pour la pre-* » *mière fois*, et, pour les vacances suivantes, sur une liste de trois candi- » dats *présentés par les préfets.* »

Qui fait la liste des candidats ? M. Payelle, chef de bureau, ancien préfet réactionnaire, et M. Lunier, nommé inspecteur en 1864 par la protection du préfet Soubeyran et du maréchal Pélissier. La liste faite, on la propose à la signature du ministre, et le tour joué, on invite les préfets à se conformer à l'ordre du ministre et à demander le candidat préféré.

C'est ainsi qu'on vient de forcer la main à M. Saisset-Schneider, préfet de la Gironde. Le préfet et le conseil général du département désiraient un candidat, ils ont été obligés d'accepter celui de M. Lunier.

Aujourd'hui c'est le tour du préfet des Bouches-du-Rhône. M. Régis, à peine âgé de vingt-sept ans, médecin-adjoint, grâce à M. Lunier, depuis deux ans à peine, annonce partout qu'il sera nommé médecin en chef de l'important asile de Marseille. Ainsi, malgré son inexpérience notoire, il passerait avant ses collègues qui sont depuis 4, 5 et 6 ans, médecins-adjoints. Ce sont sans doute ses attaches cléricales qui l'ont fait choisir entre tous par M. Lunier. M. Régis, ancien élève à l'établissement supérieur des Frères, rue Saint-Antoine, à Paris, neveu du chanoine Régis, appartient à une famille qui s'est distinguée pendant l'époque du 16 mai par son cléricalisme et sa réaction à Hauterive (Haute-Garonne). Lui-même est connu pour ses opinions cléricales et monarchistes.

Nous espérons que le préfet républicain et le conseil général des Bouches-du-Rhône ne se laisseront pas imposer ce candidat à peine sorti de

l'école. Qu'ils demandent le concours chez eux, comme le fait le conseil général de la Seine, et alors ce sera le plus capable qu'ils choisiront.

(*Justice*, 30 juin 1882).

LES MÉDECINS DES ASILES D'ALIÉNÉS

M. Clémenceau a reçu la lettre suivante :

A M. le docteur Clémenceau, député,

C'est du fond du cœur que nous venons vous remercier des observations si judicieuses que vous avez fait paraître dans la *Justice* du 30 juin.

Si vous voulez prendre entre vos mains la cause de confrères dont quelques-uns ont eu l'honneur d'être vos condisciples, la situation intolérable qui nous est faite par le manque de conscience et la partialité de l'inspecteur Lunier, cessera bientôt. M. Lunier cherche à se faire passer pour républicain aujourd'hui ; mais les électeurs de Dourdan lui ont infligé un honteux échec et ont montré qu'ils connaissaient parfaitement son passé politique. C'est en vain que M. Lunier chercherait à faire croire que la fonction d'inspecteur n'était pas politique sous l'empire. Elle l'était au premier degré. Il s'agissait en effet de remplir nos asiles de congréganistes, de bonnes sœurs et de bons frères.

M. Lunier, avec ses dignes collaborateurs, MM. Constans et Dumesnil, s'en est donné à cœur joie depuis 1864 jusqu'à la déroute du 16 mai. Tous les médecins républicains ont été sacrifiés à l'élément clérical par les inspecteurs.

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement à cet élément, qu'on les sacrifie, c'est à la famille de M. Lunier et aux amis de la famille. Si vous croyez que nous exagérons, vous pourrez faire vérifier au ministre l'exactitude des faits suivants. — M. Doutrebente, neveu de M. Lunier, a, au ministère, un dossier superbe. Qui a fait les éloges? L'inspection, c'est-à-dire M. Lunier.

Qu'a donc M. Doutrebente à son acquit? Il a échoué au concours de Bicêtre. — Chef de clinique des maladies mentales? Mais c'est à la faveur qu'il a été nommé. — Prix Esquirol? Mais ce prix est entre les mains de son oncle, M. Lunier.

Si M. Doutrebente avait été lauréat de l'Institut ou même de l'Académie de médecine, c'étaient certainement des titres que l'inspection aurait pu faire valoir. — Eh bien! malgré le vide de tous ses titres, M. Doutrebente fut bombardé en août 1880, médecin-directeur de l'Asile de Blois. L'asile le plus agréable de France. C'est assez bon pour d'autres d'aller à Saint-Albans. Il y eut même une chose particulièrement odieuse dans la nomination du neveu de M. Lunier, et que le ministre ignore sans doute. La place de médecin-directeur de l'asile de Blois n'était pas vacante. M. Lu-

nier fit mettre à la retraite d'office, sommairement et rapidement, après une guerre sans trêves, l'honorable Dr Guérineau, qui n'avait *ni l'âge ni la durée des services*. Heureusement que le Dr Guérineau avait de quoi vivre. Mais nous croyons qu'il eut bien tort de se contenter de traiter par le mépris l'infamie qui lui fut faite. Les regrets de ses collègues l'ont suivi dans sa retraite.

Le neveu casé, les passe-droits allaient sans doute cesser? Non encore! Aujourd'hui c'est le tour de M. Régis, l'ancien interne et l'ami de M. Doutrebente. Cette fois la mesure est comble. Comment, ce jeune homme, qui débutait quand nous étions déjà médecins-adjoints, on va le nommer médecin en chef à Marseille ! On oublie donc que le docteur Fabre, avant d'arriver dans cet asile, avait été *dix ans* médecin-adjoint à Vaucluse, puis médecin en chef à Bailleul. — Nous venons vous demander, monsieur le député, d'intervenir pour que les choses se passent honnêtement Il ne faut pas que les places de médecins en chef continuent à être escamotées. Tant que le concours sur titres ou autrement ne sera pas établi dans les différentes régions départementales, où nous pourrons nous présenter, nous demandons que tous les médecins en chef et médecins-adjoints soient prévenus des vacances.

En est-il autrement à l'instruction publique? Quand une place de professeur devient vacante dans une faculté, est-ce que l'on n'est pas averti par voie d'affiches six mois d'avance ? Est-ce que les postulants n'ont pas tout le temps voulu pour déposer leurs titres. Est-ce que cela ne se passe pas au grand jour? Le mode de recrutement actuel des médecins aliénistes par les inspecteurs n'est pas seulement odieux, il est malhonnête. Seuls les amis sont avertis. Pour les autres, il est toujours trop tard. Nous espérons, M. le député, que vous voudrez bien appuyer de votre influence auprès de M. le ministre nos réclamations. M. le sous-secrétaire d'Etat, M. Develle, et M. Le Guay, directeur des affaires départementales, sont trop vrais républicains pour tolérer la continuation de ces abus, quand leur attention aura été appelée sur ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

X... médecin en chef.
Y... médecin adjoint.

(*Justice*, 5 juillet 1882).

Aussi, le Ministre après plus ample informé auprès du sous-secrétaire d'État et du directeur des affaires départementales, se refusait à nommer M. Régis à aucun poste. Et celui-ci était obligé de quitter les Asiles départementaux.

Ainsi le candidat présenté en première ligne à la signature du Ministre par l'Inspecteur Lunier, pour Bordeaux, puis Marseille, puis Bailleul, était définitivement classé. On voit d'après cela la confiance que le Ministre peut avoir dans cet Inspecteur, qui, sorti de l'Empire auquel il dut sa nomination en 1864, n'a cessé depuis cette époque d'agir en bonapartiste et en clérical, foulant aux pieds toute justice, guidé, dans tous ses rapports au Ministre, par ses haines personnelles ou ses intérêts domestiques.

Redoutant depuis un an sa mise à la retraite, il avait espéré, en

se présentant comme conseiller général républicain, dans le canton de Dourdan, consolider sa situation. Cette élection l'aurait en effet mis en rapport avec les Sénateurs républicains de Seine-et-Oise. Il échoua misérablement, ne recueillant que 283 voix sur 2284 votants, grâce aux journaux républicains, comme on peut le voir par les *principaux* extraits suivants :

Parmi les candidats au conseil général pour les élections qui vont avoir lieu prochainement dans le département de Seine-et-Oise, figure pour le canton de Dourdan, M. le docteur Lunier, inspecteur général des asiles d'aliénés. M. Lunier a été appelé à ces hautes fonctions en 1864. Pour y arriver il avait dû donner des gages sérieux à l'empire. L'ordre moral n'a pas causé d'ennuis à M. Lunier. Les faits qui se sont passés à l'asile de Clermont montrent qu'en cette occasion sa perspicacité a été grandement en défaut. Nous ne voyons dans tout cela aucun titre sérieux à la confiance des électeurs républicains du canton de Dourdan.

(*Siècle*, 19 mai 1882).

UN SINGULIER CANDIDAT RÉPUBLICAIN

La plupart des journaux s'occupent actuellement des asiles d'aliénés et de la réforme de la loi de juin 1838. Des abus très-regrettables ont été signalés. Et cependant il y a des *inspecteurs généraux*, largement rétribués, chargés de surveiller les asiles. C'est donc à eux qu'imcombe en grande partie la responsabilité de ces abus. Or, l'un de ces inspecteurs généraux, qui acceptait des invitations à chasser des frères Labitte, de l'Asile de Clermont (Oise), M. le docteur Lunier, a l'audace de se présenter comme candidat *républicain* au conseil général pour le canton de Dourdan (Seine-et-Oise.) Quels sont donc les titres de M. Lunier à cette candidature ?

Est-il vrai qu'il ait été nommé sous l'empire (le 10 août 1864) au poste important d'inspecteur général des aliénés ?

Est-il vrai qu'il n'ait dû sa nomination qu'aux influences du député Clary, cousin de l'empereur, assisté de la famille Soubeyran, et surtout du maréchal Pélissier ?

Est-il vrai que M. Lunier, si bien connu pour ses opinions clérieales, ait mis à profit les périodes de réaction du 24 Mai et du 16 Mai pour favoriser ses amis ?

Est-il vrai que M. Lunier, inspecteur des services d'aliénés, ait été averti par plusieurs médecins aliénistes de ce qui se passait à l'asile de Clermont, dirigé par les bonapartistes Labitte, bien avant le scandale de l'affaire Estoret ?

Est-il vrai, enfin, que M. Lunier, depuis les révélations de la presse, craigne qu'on ne lui impose une retraite à laquelle son âge seul lui donne déjà les droits les plus incontestables ? Et, est-il vrai que sentant le besoin d'obtenir, *le plus tôt possible*, l'appui de quelques sénateurs républi-

cains, il ait voulu faire *un coup de maître* en se présentant comme candidat *républicain* aux élections du conseil général de Seine-et-Oise ?

Si tout cela est vrai — comme nous croyons être en mesure de l'affirmer ; — s'il est vrai, d'autre part, que M. Lunier ait poussé à la création de chapelles dans les asiles ; s'il est vrai qu'il se soit mis en travers des tendances laïques de quelques conseils généraux ; s'il est vrai qu'il ne soit en somme, qu'un administrateur brouillon et qu'au point de vue scientifique, ses publications se composent surtout de documents fabriqués dans les bureaux du ministère de l'instruction publique, les électeurs républicains du canton de Dourdan comprendront — nous n'en doutons pas — la nécessité de laisser à son inspection générale un protégé de l'empire, qui a attendu jusqu'en 1882 pour se déclarer partisan des idées républicaines.

A. B.

(*Justice*, 21 mai 1882).

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-OISE : CANTON NORD DE DOURDAN

Il doit y avoir dans quelques jours une élection pour le Conseil général dans le canton nord de Dourdan. Parmi les candidats, nous sommes étonnés de trouver M. le docteur Lunier, inspecteur général des établissements de bienfaisance auprès du ministère de l'intérieur. M. Lunier a été nommé inspecteur général en 1864, aux plus beaux temps de l'empire. Il dut sa nomination au député de Blois, M. Clary, et à M. Soubeyran. Aucun travail vraiment scientifique, véritablement important, ne justifiait cette faveur. Au 24 Mai, au 16 Mai, l'Ordre moral, sachant à quoi s'en tenir sur les opinions réactionnaires de M. Lunier, lui conserva ses fonctions.

Depuis lors, M. Lunier a-t-il donné des gages à la République ? Non. Dans le département de l'Orne, le Conseil général avait décidé, en principe, des travaux directement utiles aux malades (construction d'un pavillon, d'une salle de bains). M. Lunier arrive, comme inspecteur et déclare que l'un des travaux les plus urgents, c'est la construction d'une chapelle.

Son intervention dans les affaires, si importantes, des asiles de la Seine, s'est toujours manifestée dans un sens rétrograde et par conséquent hostile au Conseil général républicain de la Seine. Jamais, dans ses visites aux asiles, il n'a manqué l'occasion d'essayer de contrecarrer les votes du Conseil général, exprimant son opinion dans des termes peu parlementaires.

Nous nous permettons d'appeler l'attention des républicains sur la candidature Lunier ; nous leur demandons, de ne pas se laisser leurrer par des phrases sonores, débitées avec aplomb, mais d'examiner à fond cette singulière candidature.

(*Radical*, 20 mai 1882).

L'ÉLECTION DE DOURDAN ET LA CANDIDATURE OFFICIELLE

Les électeurs de Dourdan ne se sont pas laissés prendre à la profession de foi du docteur Lunier, inspecteur des asiles d'aliénés. Grâce aux renseignements que nous avons fournis, les électeurs ont pu interpeller le candidat dans la réunion du 20 mai. Nous n'insisterons pas sur ce qui s'est passé là, si nous n'avions eu un nouvel exemple de l'audace avec laquelle un fonctionnaire du gouvernement jouait de la candidature officielle.

Dans cette réunion, M. le docteur Lunier a promis aux électeurs que, grâce à son influence, on construirait dans les environs de Dourdan un asile d'aliénés.

M. Le docteur Lunier, en effet, après avoir réussi à se faire donner une délégation par le ministre de l'intérieur, avait été trouver le préfet de Seine-et-Oise et s'était fait accompagner d'un architecte à Dourdan.

Ce qu'il y a de particulièrement grotesque dans les promesses du docteur Lunier, c'est qu'il sait parfaitement que si l'asile des aliénés de Seine-et-Oise était construit, il le serait à Versailles, près de la préfecture, et non ailleurs.

Mais l'appui du ministre de l'intérieur ne suffisait pas à M. Lunier, dans sa réunion. Il a montré de loin une lettre du général Billot, ministre de la guerre, qui, disait-il, se portait garant de son républicanisme.

L'annonce de cette attestation a produit le plus déplorable effet auprès des électeurs. Convaincus par les journaux républicains du bonapartisme de M. Lunier, nommé inspecteur en 1864, grâce au préfet Soubeyran, au vicomte Clary, cousin de l'empereur, au maréchal Pélissier ; ils se sont demandé comment un ministre républicain pouvait se porter garant d'un pareil candidat.

M. le ministre de la guerre avait-il autorisé le candidat à faire usage de sa lettre dans une élection ? M. le ministre de l'intérieur avait-il autorisé M. Lunier à promettre un asile d'aliénés à Dourdan ? Si oui, c'est alors de la candidature officielle.

Un employé du ministère de l'intérieur, compromettant en vue de son élection deux ministres ; c'est deux fois trop.

On se demande pourquoi M. Lunier, inspecteur du service d'aliénés depuis 1864; ayant 60 ans d'âge, et 32 ans de service, n'a pas encore été mis à la retraite, d'office.

(*Justice*, 26 mai 1882).